



Extrait du registre des délibérations du bureau du comité syndical du PETR
Séance du 27 février 2023 à 18h

L'An deux mille vingt trois, le lundi 27 février à dix-huit heures, les membres du bureau du comité syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 24 janvier 2023

Membres du bureau présents (9/15) Jérémie CRABBE, Eric GERARD, Eric GIRONDEAU, Eric GOURLOO, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Victor PROVOT, René ROUSSELLE, Catherine STROH.

Invités : Claude JEAY, Sous-préfet de Nogent le Rotrou, Michel KRECKE, Président du Conseil de développement,

Membres et invités excusés : Claude EPINETTE, Christophe LEFEBURE. Martial LECOMTE, Harold HUWART, Eric LEGROS, Jean-Claude CHEVEE

N° 01 02 2023

Demande de subvention LEADER 2023 Soutien frais de fonctionnement et l'animation gestion du programme LEADER 2014-2020 et du programme 2023-2027.

Le programme européen LEADER 2014-2020 touchant à sa fin et le nouveau programme LEADER 2023-2027 entrant en vigueur au 1 avril 2023, il est envisagé de conserver un agent dédié au programme LEADER afin de traiter les derniers dossiers en cours d'instruction ainsi que les dossiers de demande de paiement qui suivront.

Il est a noté que les agents du Pôle Territorial peuvent être mobilisés, sans financement LEADER, sur le développement de projets entrant dans la stratégie du programme sur le programme LEADER.

De fait, un agent de développement sera mobilisa à hauteur de 1 ETP jusqu'au 31 mars 2023 puis à hauteur de 0.3 ETP à partir du 1 avril 2023 pour la gestion de la fin du programme 2014-2023 : Manon Gilmett, chargée de mission au Pôle Territorial du Perche.

Cet agent sera également déployée sur l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 à partir du 1 avril 2023 à hauteur de 0.7 ETP.

L'agent est chargée de la gestion administrative et financière et de l'animation du programme LEADER.

Le plan de financement 2023 sur le programme 2014-2020 TTC:

DEPENSES		RECETTES	
PREVISION SALAIRES		LEADER 80%	13 179.25 €
Gestionnaire LEADER (1 ETP sur 3 mois puis 0.3 ETP)	14 325.27 €		
Forfait 15%	2 148.79 €	Autofinancement	3 294.81 €
TOTAL	16 474.06 €	TOTAL	16 474.06 €



Le plan de financement 2023 sur le programme 2023-2027 TTC:

DEPENSES		RECETTES	
PREVISION SALAIRES		LEADER 80%	14 565.58 €
Animatrice et gestionnaire LEADER (0.7 ETP à partir d'avril)	15 832.15 €		
Forfait 15%	2 374.82 €	Autofinancement	3 641.39 €
TOTAL	18 206.97 €	TOTAL	18 206.97 €

Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention LEADER sur le programme 2014-2020 à hauteur de 80%, soit une subvention de 13 179.25 €
- **Approuve** la demande de subvention LEADER sur le programme 2023-2027 à hauteur de 80%, soit une subvention de 14 565.58 € sous réserve que la candidature du Pôle Territorial du Perche soit retenue par la Région pour ledit programme.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de ces décisions.

Bureau du Comité Syndical du 27 février 2023

La Présidente
Pôle Territorial du Perche PETR
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél 02 37 29 09 29
Site 200 650 777 00018

Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

